

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires, de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	1 37 s.	11 > —	1 > s.	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 18 Décembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre

#### BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. le baron de Mackau dit que les dépenses de l'instruction publique augmentent d'une façon effrayante, si bien que l'Etat, oubliant ses promesses formelles, va être obligé de recourir aux départements et aux communes. La dépense a triplé depuis 1882, et le nombre des enfants inscrits n'est nullement proportionné à cet accroissement. Pour les instituteurs, les résultats sont nuls aussi au point de vue de l'augmentation des traitements et des retraites. (Applaudissements à droite.)

M. Antonin Dubost, rapporteur, répond qu'il n'y a pas de dépenses plus utiles que celles qui ont pour objet le développement de l'instruction publique. On essaiera vainement d'alarmer le pays sur ses intérêts matériels, il persiste à vouloir des écoles et encore des écoles. (Très bien ! à gauche.)

Il est vrai que le traitement des instituteurs est insuffisant, mais il ne faut pas oublier que c'est la République qui a déjà augmenté ce traitement en 1875, et qu'il y a beaucoup de fonctionnaires plus mal partagés.

Mgr Freppel soutient qu'il y a dans les écoles primaires du gouvernement 200,000 enfants de moins qu'avant la loi sur l'instruction obligatoire.

La discussion générale est close. Après des observations de M. Le Provost de Launay, les chapitres 1 et 2 (traitement du ministre, personnel de l'administration centrale, matériel) sont adoptés.

Le chapitre 3 est adopté, ainsi que les chapitres 4 et 5 (services généraux de l'administration académique).

M. le ministre de l'instruction publique, sur le chapitre 6 (facultés, professeurs, suppléants, chargés de cours, administration), combat les conclusions de la commission en ce qui touche la suppression du crédit affecté aux Facultés de théologie catholique.

Mgr Freppel demande le rétablissement du crédit. L'enseignement supérieur sans la théologie serait décapité. Si les Facultés de théologie confèrent peu de grades, c'est que les examens sont multiples dans les séminaires. (Bruit. Aux voix !)

La Faculté de Bordeaux a cependant conféré 116 diplômes en une courte période de temps. Ses travaux font autorité à l'étranger. Il en est de même des autres Facultés catholiques ; le jour où l'on exclura de la Sorbonne la Faculté de théologie, il n'y aura plus de Sorbonne. (Très bien ! à droite. Rires à gauche. Aux voix !)

M. Bourneville présente des observations sur le personnel des Ecoles préparatoires de médecine et des Facultés de province. Il y a dans ces Facultés et ces Ecoles de nombreuses chaires vacantes auxquelles il serait nécessaire de pourvoir.

D'autre part, le personnel de l'enseignement supérieur n'est pas astreint à la limite d'âge. Il en résulte qu'il y a des professeurs très âgés qui ne sont plus à la hauteur de leurs fonctions. L'enseignement en souffre d'une façon sérieuse.

M. le ministre de l'instruction publique répond que le ministère a tout intérêt à remplir les chaires vacantes. Quant à la limite d'âge, il est difficile de prendre une mesure générale. Les professeurs âgés sont mis à la retraite après l'avis de la commission permanente du Conseil supérieur.

Le chapitre 6 est adopté avec le chiffre de la commission (5,457,525 fr.), par 267 voix contre 222.

M. d'Aillières, sur le chapitre 7 (Facultés, matériel, personnel auxiliaire, dépenses diverses, bibliothèques universitaires), dit que la gratuité des inscriptions a rendu nécessaire le remboursement aux villes qui avaient fait des sacrifices pour l'établissement de leurs Facultés. Pourquoi le crédit ne figure-t-il pas au budget ordinaire ?

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique répond que le montant des remboursements ne peut être connu qu'à la fin de l'année, alors que toutes les inscriptions seront prises.

M. Paul Bert, sur le chapitre 53 (enseignement

primaire : écoles de garçons, écoles mixtes, cours d'adultes, personnel, 41 millions 236,600 fr.), demande une augmentation de 5 millions pour améliorer le traitement des instituteurs.

Un autre amendement propose la même augmentation sur le chapitre 54 (enseignement primaire, écoles de filles, écoles maternelles, cours d'adultes, personnel). Sur 93,000 instituteurs et institutrices, 50,000 ont moins de 1,000 fr. de traitement ; leurs ressources ont été diminuées ces derniers temps pendant que leurs charges augmentaient.

Les amendements permettraient d'accroître leur traitement de 100 fr. Ils seraient surtout une marque d'un réveil de sympathie en faveur d'un corps d'élite qui commence à se décourager. Après avoir pensé à l'école, il faut penser à l'instituteur. (Très bien ! à gauche.)

M. le ministre de l'instruction publique reconnaît que la législation appelle un remaniement tant au point de vue des traitements qu'au point de vue de la hiérarchie. Ce remaniement est impossible aujourd'hui. On a déjà beaucoup fait pour les instituteurs. Ils se rendront compte de la situation des finances et ne se décourageront pas. (Très bien !)

M. Lockroy dépose un amendement tendant à augmenter de 2 millions le traitement des instituteurs.

M. le rapporteur demande le renvoi de l'amendement de M. Lockroy à la commission. (Bruit.)

M. le ministre des finances. — Le gouvernement a le devoir d'améliorer le sort des instituteurs, mais il ne peut s'associer à cette manifestation. Ce ne serait pas une amélioration sérieuse. (Nouveau bruit.)

Et elle compromettrait l'équilibre du budget. (Très bien ! au centre.)

M. Georges Périn. — Si on avait moins dépensé pour la politique coloniale, on pourrait faire aujourd'hui autre chose que des manifestations platoniques pour les instituteurs. (Applaudissements à l'extrême gauche, et à droite.)

L'amendement est renvoyé de droit à la commission. La séance continue.

#### Séance du 16 décembre.

La Chambre adopte au début de la séance, un projet de résolution portant règlement des comptes de la Chambre pour l'exercice 1883.

Suite de la discussion du budget de l'instruction publique et des beaux-arts.

Un crédit de 50,000 francs demandés par M. Robert pour la restauration du château de Pierrefonds, est refusé.

Un crédit de 200,000 francs réclamé par M. Calla pour le Muséum d'histoire naturelle est également refusé. Il en est de même pour le crédit de 200,000 francs affecté aux Gobelins.

On passe au budget du ministère de l'intérieur.

Sur le chapitre 3, M. Raoul Duval propose une économie de 1,455,000 francs, sur le traitement des sous-préfets. L'orateur fait ensuite une charge à fond de train contre le sous-préfet qu'il qualifie de « simple boîte à lettres. »

M. Laroze, sous-secrétaire d'Etat, défend les sous-préfets.

M. Pradon voudrait qu'on en réduisît le nombre.

Par 296 voix contre 202, l'amendement Duval est repoussé. Les sous-préfets sont sauvés.

Nouvelle charge à fond contre les sous-préfets par M. Ménard-Dorian, qui demande une réduction de 500,000 francs sur leurs traitements.

Par 285 voix contre 210, ce nouveau calice est écarté de la lèvre de nos sous-préfets.

Une diminution de 50,000 fr. sur le traitement de non activité des préfets, est repoussée.

On arrive ainsi au chapitre 5.

M. Andrieux demande si M. André de Trémontels, ancien préfet de la Corse, jouit encore de son traitement de disponibilité.

M. le ministre de l'Intérieur a répondu qu'il a mis M. de Trémontels en demeure de poursuivre les auteurs des allégations dont il a été l'objet. S'il ne suit pas cette indication, il cessera d'appartenir à l'administration.

Par 374 voix contre 171, la Chambre a maintenu le crédit nécessaire aux inspections générales administratives.

Les chapitres 6 à 12 ont été adoptés après le rejet d'un amendement tendant à mettre en adjudication l'exploitation du Journal officiel.

En somme, on a travaillé.

Le matin même, la Chambre avait siégé de neuf heures à midi, ce qui lui avait permis de commencer la discussion du budget des Beaux-Arts.

### SÉNAT

Séance du 15 décembre

#### LA MORT DE M. EUGÈNE PELLETAN

M. le Président annonce la mort de M. Eugène Pelletan, sénateur inamovible et questeur. Il retrace la vie du défunt, les luttes qu'il a soutenues pour la République depuis sa jeunesse. Il exprime les regrets unanimes causés par cette perte au Sénat. Il annonce que les obsèques auront lieu demain, à midi. On se réunira au Luxembourg et on ira de là au cimetière Montparnasse.

#### LES INCOMPATIBILITÉS

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération du projet relatif aux incompatibilités parlementaires.

L'article 1<sup>er</sup> porte que les fonctions rétribuées par l'Etat ou à la nomination du gouvernement sont incompatibles avec le mandat de sénateur ou de député.

M. Bérenger dit qu'il parle au nom de la minorité de la commission, moindre d'une voix seulement par rapport à la majorité. La question est délicate.

La commission est unanime à reconnaître la nécessité d'une loi sur les incompatibilités et à établir l'égalité entre les deux Chambres sous ce rapport ainsi qu'à interdire à tout sénateur ou député la nomination ou l'avancement pendant la durée de son mandat.

On a dit que la loi gênerait la liberté des électeurs ; mais l'argument n'est pas valable, car il empêcherait de prononcer aussi des incapacités. Ce qui est au-dessus de tout, c'est d'assurer au Parlement la liberté et la considération.

On a dit aussi qu'on priverait les Assemblées de concours précieux ; mais beaucoup de fonctionnaires donneront volontiers leur démission pour entrer dans le Parlement.

M. Chalameat, rapporteur, dit que c'est pendant la discussion des différents articles qu'il répondra à la plupart des questions de M. Bérenger. On invoque les principes, dit-il, mais souvent les principes se contredisent. On parle de l'indépendance absolue des membres du Parlement : est-elle possible, en présence du gouvernement, source de toutes les faveurs ? Mais d'un autre côté, la liberté des électeurs exige qu'on n'aillât pas trop loin dans le système des incompatibilités.

Le paragraphe 5 excepte les gouverneurs de la Banque et du Crédit foncier.

M. Chalameat, rapporteur, défend le paragraphe en rappelant le mot de M. Jules Simon, que ces gouverneurs sont les ambassadeurs du gouvernement auprès de sa Majesté l'Argent. (On rit.) Ce paragraphe est adopté.

Le paragraphe 6 excepte les professeurs nommés après concours si leur chaire est à Paris.

M. Roger Marvaise demande qu'on étende les exceptions aux professeurs de province, qui sont égaux et quelquefois supérieurs à ceux de Paris.

M. Chalameat, rapporteur, dit que ces professeurs ne pourront pas continuer leur enseignement s'ils sont à Paris pour remplir leur mandat législatif.

Le paragraphe 6 est adopté.

Le paragraphe 7 excepte les magistrats inamovibles de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et de la Cour d'appel de Paris.

M. Chalameat, rapporteur, défend le paragraphe Il invoque l'utilité du concours que ces magistrats donneront au Parlement. Il conteste que les magistrats puissent perdre rien de leur dignité en brigant les suffrages des électeurs. Il nie que les

magistrats, en entrant dans les Chambres, soient suspects de dépendance. Il rappelle l'exemple de M. Bertauld.

Il fait remarquer que le projet de gouvernement exceptait les premiers présidents des Cours sus-nommées et les procureurs généraux près les mêmes Cours. L'exclusion serait blessante pour la magistrature. (Très-bien ! sur plusieurs bancs.)

M. Marcel Barthe combat l'exception. Il ne croit pas qu'on puisse en même temps rendre la justice et s'associer utilement aux travaux parlementaires.

M. Bérenger appuie l'opinion de M. Marcel Barthe. Il dit qu'on ne peut pas concilier les devoirs du magistrat et du législateur, et que la magistrature s'est toujours compromise quand elle a touché à la politique. Il faut les séparer.

M. Demôle demande d'accorder l'exception seulement aux magistrats inamovibles de la Cour de cassation. Il dit que les objections faites d'une façon générale s'appliquent à eux. Il réclame la division.

L'exception pour les membres de la Cour de cassation est repoussée par 127 voix contre 86. La commission renonce au surplus du paragraphe.

M. Griffé reprend l'amendement exceptant les premiers présidents des trois Cours sus-nommées.

Après une épreuve douteuse, l'amendement est pris en considération.

La séance est levée à six heures un quart.

#### Séance du 16 décembre.

Après déclaration d'urgence, le Sénat adopte un projet de loi sur l'achèvement du port de la Pointe-des-Galets, à la Réunion. On adopte également le projet de loi portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu entre la France et la Grèce, le 3 novembre 1884.

La discussion de la loi sur les incompatibilités est reprise.

M. Chalameat, rapporteur, combat l'amendement Delbreil sur l'article 4. La commission n'admet pas que le fonctionnaire qui a été député ou sénateur soit replacé de plein droit à l'expiration de son mandat. Cela est incompatible avec le droit qu'a incontestablement le gouvernement de révoquer le fonctionnaire ; elle n'admet pas non plus que ce même fonctionnaire puisse rester 20 ou 30 ans dans le Parlement et que cependant ses droits à la retraite continuent à courir.

L'amendement Delbreil est repoussé.

L'article 4 est adopté.

M. Chalameat, rapporteur, dit que la commission est d'avis d'admettre une exception en faveur des membres du bureau des longitudes. En ce qui concerne les trois premiers présidents de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et de la Cour de Paris, la commission a repoussé l'exception. Le personnel regrette ce vote et prie le gouvernement de donner son avis.

M. le ministre de la Justice répond que le gouvernement avait proposé d'étendre l'exception aux procureurs généraux de ces trois cours. Par conséquent, il est partisan de l'amendement.

L'amendement défendu par M. Griffé, est vivement combattu par M. Bérenger.

On passe au vote.

Après un pointage, par 105 voix contre 100, l'amendement Griffé est adopté.

### Informations

Election d'un conseiller général à Pont-à-Marcq, en remplacement de M. Desmoutiers, décédé :

M. Delescluze, conservateur, 2,557 voix, élu.

M. Goget, républicain, 1,858 voix.

Election d'un conseiller d'arrondissement à La Roche-sur-Yon :

M. Sorgot, monarchiste, a été élu par 2,169 voix.

Les douzièmes provisoires.

Contrairement à ses intentions primitives, le gouvernement n'a pas déposé le projet relatif aux douzièmes provisoires.

M. Ferry, en effet, est décidé à précipiter plus que jamais le vote de la loi de finances; il espère que la discussion sera terminée jeudi à la Chambre.

Voilà où en sont les choses. Ce nouveau plan du cabinet a les plus grandes chances de réussite.

Les Chambres s'ajourneront alors vendredi soir jusqu'à lundi, afin de permettre aux représentants des départements qui ont des sénateurs à élire le 25 janvier, de se rendre dans leurs départements pour la nomination des délégués.

Dans le cas où le Sénat résisterait aux réductions apportées par la Chambre, M. Ferry, lorsque le budget reviendrait devant elle, la mettrait en demeure de se déjuger encore, et il n'y a pas de doute qu'elle le fasse.

TIRAGE FINANCIER

Lundi à eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le tirage de obligations de la ville de Paris (emprunt de 1865).

- En voici le résultat :
Le numéro 182,763 gagne 150,000 fr.
Le numéro 358,599 gagne 50,000 fr.
Les numéros 511,958, 568,445, 273,977, 459,024 gagnent chacun 10,000 fr.

LA GUERRE DE CHINE

Le Figaro, qui puise ses inspirations au ministère des affaires étrangères, annonce que l'amiral Courbet et le général Brière de l'Isle viennent de faire connaître leurs besoins en hommes et en matériel, que des renforts vont leur être envoyés et que les Français vont reprendre l'offensive, soit à Formose soit au Tonkin.

A Formose, le plan serait de dégager Ké-Lung, de s'emparer des mines de charbon, à 3 kilomètres de la ville, et d'entrer dans Tam-Soi.

Au Tonkin, une grande bataille se prépare pour arriver à Lang-Son. Les deux armées sont en présence depuis deux mois. Ensuite, on rentrerait dans le Delta et on s'occuperait d'en chasser les brigands. Il paraît que vingt mille hommes au moins sont nécessaires pour cela.

Le ministre de la marine a reçu, de l'amiral Courbet, la dépêche suivante :
Ké-Lung, 13 décembre.

Je vous informe que le commandant Lacroix a dirigé une reconnaissance offensive contre de nouveaux ouvrages ennemis, qui menaçaient certaines de nos positions.

Il a délogé les Chinois en leur tuant ou blessant plus de 200 hommes. De notre côté un tué et sept blessés.

Trieste, 16 décembre.

L'administration maritime a publié l'avis suivant :

Le Gouvernement chinois a l'intention de visiter tous les navires étrangers qui entreraient dans le Yau-Tse-Kiang, afin d'établir leur nationalité et invite les consuls de Shang-Haï à interdire à leur nationaux d'approvisionner les navires français de vivres, de charbon et d'huile. Le Woo Song va être barré, cependant une passe sera réservée aux navires de commerce et de guerre portant pavillon neutre.

Hier, sont partis pour la Chine huit prêtres des missions étrangères, de la rue du Bac, pour aller soigner les soldats du corps expéditionnaire.

Avant leur départ, les missionnaires ont visité la salle dite des Martyrs, où sont appendus les tableaux chinois, représentant les supplices infligés aux prêtres chrétiens.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Elections consulaires. — Scrutin du 14 décembre.

Ont été nommés : MM. Delpech et Calmon, juges. M. Lèris, juge suppléant.

Congés universitaires. — Le ministre de l'instruction publique a fixé, ainsi qu'il suit, le congé du jour de l'An dans les lycées et collèges :

Sortie: mardi 30 décembre, après la classe du soir.

Rentrée: dimanche 4 janvier, à l'heure réglementaire.

Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices auront le même congé.

Au Sénat M. de Verninac vient de déposer son rapport supplémentaire sur la loi des récidivistes.

Dans la séance du 12 décembre, le baron Dufour a demandé un crédit de 300,000 fr. pour l'augmentation de pension des vieux militaires.

Son amendement, mis aux voix, n'a pas été adopté à la majorité de 321 voix contre 101 sur 422 votants.

Postes et télégraphes. — Il a été créé, sous la dénomination d'agents trieurs une nouvelle catégorie d'agents spécialement affectés au tri des correspondances dans les bureaux ambulants et dans les recettes les plus importantes.

Les anciens sous-officiers qui n'auraient pas dépassé 30 ans et qui désireraient postuler pour cet emploi, sont invités à remettre eux-mêmes et sans retard leur demande avec les pièces dont il est parlé plus loin, à M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du département.

Les candidats dont la demande aura été agréée par M. le ministre des Postes et Télégraphes auront à subir l'examen dont le programme suit :

- 1° Une page d'écriture faite sous la dictée et qui servira d'épreuve d'orthographe;
2° Calcul des quatre premières règles;
3° Solution de diverses questions sur les éléments de géographie et, en particulier, sur la géographie de la France;
4° Un état authentique de leur services militaires.

Le traitement de début est fixé à 1,200 fr. et soumis aux retenues valables pour le service des pensions civiles.

Les agents trieurs dont le service sera satisfaisant pourront obtenir tous les ans une augmentation de 100 fr. jusqu'à 1,500 fr. et ensuite tous les deux ans jusqu'au traitement maximum de 2,400 fr.

Il auront droit, en sus de leur traitement, à Paris, à une indemnité de séjour de 200 fr. et sur les bureaux ambulants à une indemnité de déplacement de 800.

Contributions indirectes. — Un concours pour les surnuméraires de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 7 février 1885.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit :

- Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus;
Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contributions indirectes, à Bordeaux, rue Foy,

8, où ils devront se faire inscrire avant le 10 janvier 1885. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

On nous pose les questions suivantes :

Dans une délibération d'un conseil municipal composé de 12 membres, la voix du maire est-elle prépondérante si le conseil municipal se trouve divisé en parties égales, soit 6 contre 6 ?

Réponse. — Art. 52. Les délibérations sont prises à la majorité des votants.

En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du président (le maire) est prépondérante.

Un maire a-t-il le droit de s'immiscer dans la direction de l'école primaire, surveiller l'exécution des programmes, la distribution des heures, etc. ? Non, l'article 24 du règlement scolaire, dit textuellement :

« Tout ce qui se rapporte à l'organisation pédagogique (emploi du temps, programmes d'études, etc.), sera réglé par le conseil départemental, sur la proposition de l'inspecteur d'académie et soumis à l'approbation du recteur. »

Le maire peut-il déléguer une personne quelconque pour visiter les écoles ?

Non. L'article 7 du même règlement, est ainsi conçu :

« L'entrée de l'école est formellement interdite à toutes personnes autres que celles préposées par la loi à la surveillance de l'enseignement. »

Une circulaire ministérielle du 13 juin 1882, ajoute :

« Hormis le maire, l'inspecteur primaire et les délégués cantonnaires, nul n'a qualité pour pénétrer dans les salles de classe. »

Faux billets de Banque

La Banque de France nous adresse la communication suivante :

« Une émission de billets faux de 100 fr. (type 1882) nous est signalée dans la région du Nord. Cette contrefaçon, qui n'a besoin pour être constatée que d'un examen superficiel, est facilement reconnaissable aux caractères suivants :

- Le papier, d'apparence jaunâtre, manque de consistance et paraît savonneux au toucher.
La vignette du recto est imprimée en un bleu gris très pâle.
Les figurines paraissent inachevées et sont dépourvues de parties ombrées.
Les ornements sont confus et sans netteté.
Les filigranes sont très défectueux; on voit facilement qu'ils ne sont obtenus que par l'application d'un enduit jaune, presque incolore, ce qui donne au dessin plus de dureté, lorsqu'on l'examine par transparence.
La surface du billet est comme glacée, sauf dans les parties des filigranes qu'on a réservées pour produire les lumières.
Les lettres de série et les numéros d'ordre sont lourds et présentent des bavures.
Le texte de l'article 139 est, en grande partie, illisible.
On retrouve au verso les mêmes défauts : dessin sans fermeté et impression sans relief.
Les billets émis jusqu'à ce jour portent uniformément les signes Y 361 — 398. »

La température. — Nous jouissons d'une assez douce température depuis quelques jours. Mais cela ne durera pas. Le prophète de Gaillac nous annonce que la période la plus rigoureuse du prochain hiver sera du 17 décembre au 9 janvier.

Les neiges qui se produiront abondamment dans la dernière dizaine de décembre et dans les cinq premiers jours de janvier, amèneront des gelées de 8 à 10 degrés en moyenne, à tel point que la plupart des cours d'eau seront pris ou commenceront à prendre d'un bord à l'autre. Mais à dater du 9, surviendra sous l'influence des vents, un fort dégel, et on pourra se croire à la fin d'un hiver qui ne donnera plus ensuite que des froids modérés et le plus souvent de tièdes après-midi.

Après les chutes de neige qui se termineront les 4 ou 5 janvier au plus tard, nous n'aurons plus en janvier et en février jusqu'au 16 que quelques chutes d'eau locales légères et de peu de durée (une heure à deux par région) qui se produiront sous forme de pluie du 16 au 23, sous forme de neige mêlée de pluie du 26 au 31, sous forme de pluie du 4 au 14 février (arrosant peu de contrées).

De violentes tempêtes séviront fréquemment du 16 février au 2 mars amenant d'assez fortes pluies sur nous, surtout du 24 au 26 et du 28 au 2 mars.

A L'AMIC ROUQUET

Merci, Rouquet,
Car tout sonnet,
Es la flouréto,
Cascareléto,
Es lon bouquet
Qu'aloungol déte
A sa souréto
La Lambrusqueto
Es un rubis,
Qu'enbalauzis
Coumo l'esclairé,
Es lon soupir
Que lon zéphir
Poussé dins l'airé.

LACOMBE H<sup>o</sup>,

Officier d'Académie.

Caussade, 8 décembre 1884.

RESPOUNSO A L'AMIC LACOUMBO

LE CASCARÉLET CAUSSADÈS

Quan dins soum brès de roussado
L'albo ris, « Cascarelét »
Cantos dins toum oustaléto
E rebelhos tout Caussado
Ta boux de roussignoulét
L'ibèr n'es pas alassado;
Quan la plano es tapissado
D'espics d'or, as may d'alé;
Bas dins las Felibrejados,
Per tas obros embajados
Nous destrigos san fassous;
E sabés tan nous coumplairé
Que t'aben, per tas cansous
Batéjat « Roussignoulairé ».

J.-B. ROUQUET,

Pintourléairé.

Cahors, le 9 décembre 1884.

LES LIVRES D'ETRENNES POUR 1885

Publiés par la librairie HACHETTE.

Qui donc a dit que, commercialement et économiquement, l'année 1884 avait été mauvaise ? En dépit de cette fâcheuse renommée, nous voyons les grands éditeurs en couvrir les derniers jours du luxe éclatant de leurs plus magnifiques productions. Vous me direz que c'est pour saluer par anticipation les espérances de l'année nouvelle. Soit. Salut donc à l'année nouvelle, qui, de ce côté au moins, s'annonce si agréablement !

La maison Hachette est certainement une de celles qui ont voulu inaugurer sous les auspices les plus séduisants. Je trouve dans son catalogue d'étrennes une quarantaine de nouveautés, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, et que je vais, placer sous vos yeux en les classant par genres et par espèces, comme un entomologiste qui plante l'épingle à ses papillons.

Chefs-d'œuvre, vous ai-je dit. En voici un d'abord que vous connaissez déjà, au moins de réputation, car bien rares sont les heureux qui posséderont effectivement cette collection merveilleuse; c'est le Cinquième récit des temps mérovingiens, d'Augustin Thierry, formant un fascicule de 11 feuilles grand in-folio, avec six grands dessins dus au pinceau magistral de Jean-Paul Laurens, reproduits, avec une exactitude à se méprendre, sur les copies et l'original, par le procédé héliographique de MM. Goupil et C<sup>o</sup>. Il a été tiré de ce fascicule 210 exemplaires numérotés, 120 sur papier de Hollande, 50 sur papier Watman, 10 sur papier de Chine, 30 sur papier du Japon, à 75 fr., 80 fr., 100 fr. et 120 fr.; l'exemplaire; laissez-moi vous en souhaiter un, même des plus humbles.

Vous n'êtes pas non plus sans connaître cette collection hors pair d'ouvrages illustrés qui, contient Rome de Francis Wey, l'Italie et la Suisse, de Jules Gourdaul; l'Inde des Rajahs, de Louis Rousselet, la Syrie d'aujourd'hui, de Dr Lortet, la Promenade autour du monde, du Baron de Hüner, etc., etc.; à ces éditions de grand luxe la librairie Hachette vient d'ajouter une publication nouvelle, entièrement digne de ses devancières: Les anciennes villes du Nouveau Monde, voyages d'explorations au Mexique et dans l'Amérique centrale, par M. Désiré Charnay, un splendide volume in-4<sup>e</sup>, illustré de 228 gravures sur bois par l'élite des dessinateurs contemporains (broché, 50 fr.). M. Charnay ressuscite dans son texte et dans les belles illustrations qui en forment le commentaire les civilisations disparues du Mexique et de l'Yucatan. Il en fait revivre non seulement ces singuliers monuments où il semble que l'ombre du génie indien ait passé, mais les mœurs, les coutumes, les traditions guerrières et religieuses. Une des gravures du livre, celle que le catalogue donne comme type, représente un antique sacrifice humain; sur un autel de pierre, un bourreau, faut-il dire un prêtre ? vient d'ouvrir

la poitrine de la victime, et, de sa main droite étendue, il en offre le cœur saignant au Dieu-Soleil, père de la vie, C'est horrible et magnifiquement saisissant !

Nous voici arrivés devant le volume annuel de publications commencées il y a plus ou moins longtemps, et qu'il suffirait presque de nommer pour indiquer la valeur.

C'est ainsi que M. Victor Duruy nous donne le septième volume de son Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares (276 gravures d'après l'antique, 4 cartes et 7 planches en couleurs, in-8 Jésus, broché, 25 fr.). C'est le dernier ; il va de l'avènement de Constantin à la mort de Théodose, c'est-à-dire au tragique moment où le moyen âge va commencer par la destruction de la plus grande institution politique que les hommes aient jamais tentée et réalisée. Voilà M. Duruy arrivé au bout de sa grande œuvre, et il vient, très justement, d'en être récompensé par un honneur que lui méritait mieux qu'à personne son persévérant labeur et son dévouement à la science.

Madame de Witt, née Guizot, continue la publication du texte abrégé, coordonné et traduit par elle des Chroniqueurs de l'Histoire de France, depuis les origines jusqu'au seizième siècle, œuvre de compétence et de délicatesse, permettant de se retrouver dans le fouillis souvent inextricable de nos vieux annalistes, sans rien leur faire perdre ni de leur vérocité ni de leur saveur. Cette troisième série, qui vient de paraître (in-8 Jésus, 8 planches en chromolithographie, 43 grandes compositions tirées en noir, 34 gravures intercalées dans le texte, broché, 32 fr.), va de Froissart à Monstrelet ; c'est assez dire qu'elle nous met sous les yeux une des plus tristes et des plus tragiques périodes de notre histoire nationale.

M. Elisée Reclus en est au dixième volume de cette Nouvelle Géographie universelle. (La terre et les Hommes), dont l'ensemble formera le plus complet et le plus magnifique monument qui ait été élevé à la science géographique au dix-neuvième siècle. Après avoir décrit l'Europe, spécialement la France (5 volumes), et l'Asie (4 volumes), il nous introduit, avec ce dixième volume sur le continent africain, par l'Afrique septentrionale nous décrivant, dans une première partie, le Bassin du Nil ; Soudan égyptien, Ethiopie, Nubie, Égypte (in-8 Jésus, 3 cartes en couleurs, 100 cartes insérées dans le texte et 50 gravures sur bois, broché, 20 fr.). On connaît de reste le savoir et la brillante manière de M. Reclus : est-ce la peine d'ajouter que les singuliers événements qui se passent depuis quelques années dans le « bassin du Nil » donnent à ce dixième volume un puissant intérêt d'actualité ?

MM. Georges Perrot et Charles Chipiez poursuivent de leur côté, l'Histoire de l'Art dans l'Antiquité, un autre monument, et une autre œuvre qui aura sa date dans les annales de la science française. Dans deux volumes précédents, MM. Perrot et Chipiez ont exposé le développement artistique de l'ancienne Égypte, puis de la Chaldée et de l'Assyrie. Ils nous montrent aujourd'hui, dans leur troisième volume, ce mouvement s'étendant et s'agrandissant en Phénicie et en Cypré, (in-4 Jésus, 9 planches en couleurs, 1 planche en noir tirée à part et 452 gravures intercalées dans le texte, broché 30 fr.). Ils arrivent pas à pas à la Grèce, qu'on ne comprendrait pas sans l'Orient, dont elle s'inspire, en la transformant et en l'humanisant, avec sa radieuse et incomparable originalité.

Voici maintenant une série de grandes explorations géographiques magnifiquement illustrées : un Voyage d'exploration en Indo-Chine, par le malheureux et héroïque Francis Garnier (in-8 Jésus, 200 gravures sur bois et 2 cartes, broché 15 fr.) ; le Voyage de La Jeannelle au pôle nord, par le capitaine G. W. de Long, traduit de l'Anglais par Frédéric Bernard (in-8 Jésus, 80 gravures sur bois et 15 cartes, broché, 10 fr.) ; — le second et le dernier volume du Voyage de la Véga autour de l'Asie et de l'Europe, par le célèbre explorateur Nordenskiöld, traduit du suédois par Rabot et Lallemand (in-8 Jésus, 2 cartes et 40 gravures sur bois, broché, 15 fr.) ; — un Voyage au Soudan français (haut Niger et pays de Ségou, 1880-1881), par le commandant Gallieni, qui a tant fait pour établir dans ces contrées africaines, aujourd'hui si chaudement disputées, l'influence de notre drapeau (in-8 Jésus, 150 gravures sur bois et une carte, broché, 15 fr.). Puis une Histoire de la musique, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (in-8 Jésus, 250 gravures, broché, 15 fr.), par M. Félix Clément, pour faire pendant, aux Musiciens célèbres, du même auteur.

On sait quel succès a eu, il y a deux ans, l'édition illustrée du Roman d'un brave homme, d'Edmond About ; nous pouvons prédire pareille fortune à l'édition illustrée, et non moins illustrée, de l'Homme à l'oreille cassée, cette éblouissante fantaisie, que l'on prendrait volontiers pour une débauche d'esprit et où d'abord le vieux bon sens gaulois et français (in-8 Jésus, 62 compositions, d'après Eugène Courboin, broché, 10 fr.).

Si maintenant la gaîté vous attire, vous tous qui vous souvenez de la Dame de Gai-Fredon et de la Diligence de Ploërmel, prenez aujourd'hui Colin-Tampon, auquel s'est amusée, cette année, la verve spirituelle de Quatrellis, interprétée, par les amusantes fantaisies du crayon d'Eugène Courboin (1 vol. in-4, 8 planches en couleurs et 30 grav., cartonné, 10 fr.) ; tandis que je conseillerais aux dames et aux jeunes filles Le langage des fleurs, avec les aquarelles de Kate Greenaway, dont le grand talent ne sait pas vieillir (pet. in-8, nombreuses planches en couleurs, cartonné, 5 fr.).

Inutile, je pense, d'insister beaucoup sur

l'incomparable valeur du Tour du Monde, collection absolument unique, à laquelle ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis — nous pouvons le dire avec un certain orgueil national, — n'ont rien de semblable ni d'approchant à opposer, œuvre de science et d'art, et livre de famille tout à la fois, plus instructive que bien des manuels d'étude et intéressante comme un roman. Ajoutons, en copiant purement et simplement le catalogue, que les 24 volumes qui composent le Tour du Monde, contiennent 345 voyages, environ 14,000 gravures, 400 cartes ou plans. L'année 1884, qui vient de se clore, comprend, pour sa part, les voyages de M. Désiré Charnay au Mexique et au pays des Lacandons ; du Dr J. Montano aux Philippines ; de madame Dieu-lafoy en Perse ; de M. H. Belle en Grèce ; de M. Camille Lemonnier en Belgique ; de M. R. Cagnat et H. Saladin en Tunisie ; du capitaine De Long au pôle nord ; de M. Charles Grad en Alsace ; de M. Ch. Wiener dans la Cordillère et le bassin de l'Amazonie ; de M. Thouran dans le Grand Chako et de madame Carla Serena au Caucase ; elle est illustrée de 500 gravures sur bois et renferme 25 cartes ou plans (in-4, brochée en 1 ou 2 volumes, 25 fr.) ; ne fût-ce qu'à titre de musée d'art, d'archéologie, d'ethnographie, c'est une admirable publication.

Je m'adresse maintenant au public sés des livres d'étrennes, aux enfants et adolescents, de l'un et de l'autre sexe, soit ceux du lycée et du collège, soit ceux de la pension ou de l'école primaire, soit ceux, plus heureux encore, que la famille garde à son foyer, et je leur présente, en premier lieu, le Journal de la Jeunesse. Je ne connais pas de plus joli titre, ni une œuvre qui le justifie mieux. Le Journal de la Jeunesse s'adresse aux enfants de dix à quinze ans ; les 12 premières années du recueil forment 24 volumes grand in-8, 2 volumes par année (chaque année, brochée en 2 vol., 20 fr.), et sont très certainement une des lectures les plus attrayantes que l'on puisse mettre entre les mains de ceux et de celles à qui il est destiné. Elles contiennent des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et des voyages, des causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, l'industrie, les arts, toute une encyclopédie appropriée à ses lecteurs, et dont les articles sont signés des noms les plus populaires de la littérature juvénile : J. Girardin, madame Colomb, madame de Witt née Guizot, Louis Rousselet, mademoiselle Zénaïde Fleuriot, etc., etc. ; je les cite comme ils viennent au bout de ma plume.

Un autre petit recueil, paraissant tous les mois, et qui s'intitule Mon Journal, parce qu'il prétend être le journal de chacun de ses petits abonnés de cinq à dix ans, vient de terminer sa troisième année, laquelle se présente sous la forme d'un joli volume (in-8, cart., 2 fr. 50), contenant, avec agréables illustrations, de petites cartes, de petites leçons récréatives, des devinettes pour l'instruction et pour l'amusement ; c'est, en quelque sorte, l'avant-courrier du Journal de la Jeunesse, pouvant, par son prix modique, aller trouver jusqu'aux plus pauvres.

Après les journaux pour les enfants, viennent les livres pour les enfants : il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts, et il y en a aussi pour toutes les bourses.

Je ferai une mention à part d'un beau volume in-8, illustré de 200 gravures sur bois ; Les Jeux de la jeunesse, leur origine, leur histoire, avec l'indication des règles qui les régissent, par M. Frédéric Dillaye (broché, 10 fr.) ; un tel ouvrage serait presque un traité d'éducation, n'était la forme anecdotique, dramatique au besoin, très piquante toujours, que l'auteur lui a donnée ; c'est, dans tous les cas, un travail plein de très curieuses recherches, que les enfants liront avec grand plaisir, et qui mériterait l'étude des papas et des mamans.

Voici maintenant, dans une collection bien connue des jeunes lecteurs (à 5 fr. le vol. in-8, broché, richement illustré) : Pour la Patrie, par madame Colomb ; Feu et flamme, par mademoiselle Zénaïde Fleuriot ; La Mère aux chats, suivi de La Bataille d'Anza ; La Fille du Rebouteur ; Le Bien d'Autrui, par Charles Deslys ; La famille Gavigny, par J. Girardin ; La Hotte du Chiffonnier, par L. Paullier ; Un Jardin suspendu, suivi du Tapis des quatre Facardins, et de Un Village primitif, par madame de Witt, née Guizot.

Voici encore à ajouter aux 100 volumes de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES : Les Fourmis, par J. André ; Les Torpilles, par Hennebert ; Le Courage civique, par Petit ; L'An Mille, par Roy ; — aux 200 volumes de la BIBLIOTHÈQUE ROSE : La Maison fermée, par mademoiselle E. Carpentier ; Pierrot, par mademoiselle Julie Gouraud ; Un bon gros Patard, par madame Jeanne Marcel ; Une vailante Enfant, par mademoiselle de Martignat ; Les deux André, par madame de Stolz ; — aux 15 volumes de la BIBLIOTHÈQUE DES PETITS ENFANTS (chaque vol. de ces trois bibliothèques, in-16, illustré, broché, 2 fr. 25 c.), plus récemment inaugurée : les Contes à Pépée, par madame Chéron de la Bruyère ; Une année du petit Joseph, par madame Frésneau, née de Ségur ; Les grandes Vacances, par André Surville ; En pleins champs, par madame de Witt, née Guizot.

Pour épuiser le catalogue, il nous faudrait au moins nommer encore le MAGASIN DES PETITS ENFANTS, collection de près d'une centaine de contes imprimés en gros caractères et ornés de nombreuses illustrations ou chromo-typographie, dont les couleurs éclatantes font la joie des tout petits (de 2 fr. à 1 fr. l'album) ; la BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES et DES FAMILLES, dont les dernières séries, contenant des ouvrages d'un texte très soigné, imprimés sur beau papier, et illustrés de nombreuses

gravures, forment le véritable type du livre de récréation ou de récompense pour les enfants des classes populaires. Les ouvrages de la première série, de format gr. in-8, s'il vous plaît, coûtent, sous leur forme la plus riche, 25 fr., et ceux de la dernière série, cartonnés, coûtent 3 sous : les pauvres petits déshérités de la mansarde ou de la chaumière, pourront avoir leurs étrences aussi ! J.-G.

Étude de M. Auguste MAZIERES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

### VENTE SUR SURENCHÈRE A SUIVE DE Saisie Immobilière

Fixée au SAMEDI TROIS JANVIER mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M. Duc, huissier à Cahors, en date du onze septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre en forme, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 90, numéros 14 et 15, il a été procédé, à la requête du sieur Jean Marcellac, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Trespoux et Rassiels réunis, ayant constitué M. Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice de dame Jeanne-Marie-Zénaïde Vilas, limonadière, veuve de Jean Arbouys, limonadier, quand vivait domiciliés ensemble à Cahors, et aujourd'hui épouse de Louis Bousquet, tous deux limonadiers, demeurant et domiciliés ensemble à Valence-d'Agén (Tarn-et-Garonne) et aujourd'hui à Cahors, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi, à l'audience du cinq novembre dernier.

Le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi treize décembre courant.

Ce jour-là le premier et le deuxième lots de ces biens ont été adjugés savoir : le premier au prix de cent francs en sus des charges, à M. Lacosse, avoué près ce tribunal, qui a été commandé en faveur de M. Jean Troussel, propriétaire, domicilié à Cahors, et le deuxième lot au prix de trois cent cinquante francs en sus des charges, à M. Talon, avoué, qui a été commandé en faveur de M. Jean Capelle, négociant, domicilié à Cahors.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le quinze décembre courant, ledit Marcellac, constituant M. Mazières pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix desdits premier et deuxième lots, qu'il a déclaré porter savoir : celui du premier lot à cent vingt francs et celui du deuxième lot à quatre cent dix francs, le tout en sus des charges.

#### Biens surenchérés à vendre situés dans la ville et la commune de Cahors

1° Une terre aujourd'hui vigne, sise au lieu du Courpou de Mexonet, commune de Cahors, de contenance environ de vingt ares formant le numéro 415 P du plan section H ;

2° Une vigne sise au même lieu du Courpou de Mexonet, commune de Cahors de contenance environ de seize ares, formant le numéro 416 P du plan, section H. Ces deux articles ne formant qu'un seul et même article sur lequel se trouve une petite maison bâtie en cloison, elle est couverte en tuile crochét, se composant d'une seule pièce ; à côté de la porte d'entrée il y a une fenêtre ;

3° Une maison sise à Cahors, rue Bouscarat, formant le numéro 1196 P du plan, section N, et portant le numéro 10 de la rue ; elle confronte avec les mariés Troussel, la veuve Raynal et avec ladite rue Bouscarat, elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage ; la porte d'entrée est du côté de la rue, au premier étage il y a deux croisées, et au second étage il y a aussi deux croisées, elle est couverte en tuiles canal ; le toit à deux tombants d'eau.

4° Un sol de maison sis au même lieu, rue Bouscarat, de contenance environ de quarante centiares, formant le numéro 1196 P du plan section A.

Tous les immeubles ci-dessus sont en très mauvais état ; ils ne sont jadis ni exploités par personne et ont été abandonnés par les mariés Vilas et Bousquet.

Lesdits immeubles seront vendus en deux lots, composés comme suit :

**PREMIER LOT**  
Le premier lot comprendra les numéros du plan cadastral 415 P et 416 P, sur la nouvelle mise à prix de cent vingt francs en sus des charges, ci..... 120 fr.

**DEUXIÈME LOT**  
Le deuxième lot comprendra les numéros du plan cadastral 1196 P et 1196 P, sur la nouvelle mise à prix de quatre cent dix francs en sus des charges, ci..... 410 fr.

**Nota.** — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription

du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'Avoué poursuivant, MAZIERES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, et ce qui a été reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : DALAT, receveur.

## Cartes de Visite

LIBRAIRIE GÉNÉRALE Rue du Lycée, Cahors. LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

**BOURSE. — Cours du 18 décembre**

3 0/0	78 30
3 0/0 amortissable (ancien)	80 85
3 0/0 id.	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 75
4 1/2 0/0 1883	108 70

**Dernier cours du 17 décembre**

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	382 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	308 00
Obligations Lombardes (jouissance )	320 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	336 50

### Ce qu'on n'a jamais vu POUR 1,100 FRANCS

Un nouveau PIANO mi-oblique cadre en fer de la maison P.-H. HERZ NEVEU. S'adresser pour les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, à MM. A. SAINTIS ET FILS, à Montauban.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. *Exigez le nom WLINSI*

**Le VIN de G. SEGUIN**, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. *Paris, 278, rue Saint-Honoré.*

## HERNIES

Guérison radicale par le bandage électro-médical MARIE freres, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le mardi 30 décembre de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Messageries, (en face la Mairie). Ensuite à Montauban, les 31 et 1er janvier, Hôtel de l'Europe.

M. MARIE revient visiter ces villes tous les six mois, Cahors, les 29 juin, 29 et 30 décembre.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

### LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE 31 DÉCEMBRE 1884

Un gros lot de 500,000 francs

4 Gros lots de 100,000 fr. 1 Gros lot de 10,000 fr. 1 Gros lot de 50,000 fr. 25 Lots de 1,000 fr. 2 Gros lots de 25,000 fr. 80 Lots de 500 fr.

Au total 105 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

**Avis important.** — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

### Bibliographie

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, l'Art National, par H. DU CLETZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Ecoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une considération bien méritée.

### ÉTRENNES 1885.

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés ; et les invite à lui adresser des maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours. (Envoi franco des Catalogues.)

**JOUR DE L'AN 1885**

**ÉTRENNES MUSICALES**

**Les Sylphides**, Répertoire complet de Danses, par A. Schmoll, renfermant 18 valse, 20 polkas, 16 mazurkas, 17 danses diverses et 5 quadrilles, en tout 76 danses aussi mélodieuses qu'entraînantes; la plus belle et la plus complète collection de ce genre; magnifique volume édité avec grand luxe, solidement relié sous couverture estampée or, doré sur tranches. C'est le plus brillant cadeau qu'on puisse s'offrir entre pianistes. Prix : 15 fr.

Se recommandent encore comme cadeaux utiles les ouvrages suivants, du même auteur :

**Album de Bluettes**, 366 petits morceaux, pour apprendre à déchiffrer. Complet (un beau volume élégamment broché, couverture estampée or et couleur), 10 fr.

**Nouvelle Méthode de Piano**, succès universel; 5 parties (brochées séparément), chacune 3 fr.

**Les Etrennes du jeune Pianiste**, 25 récréations mélodiques et progressives; complet (broché), 10 fr.

**10 Sonatines progressives**, préparatoires au style classique; complet (broché), 12 fr. Une note explicative sur tous ces ouvrages sera envoyée franco sur demande.

Envoyer de préférence un mandat-poste; toutefois, si on le désire, le montant sera recouvré par la poste quelques jours après la réception de la musique.

S'adresser au Bureau d'Expédition des Oeuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers, à Paris.

**LE TOUR DU MONDE**. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1249<sup>e</sup> livraison (13 décembre 1884). — Amazone et Cordillères, par M. Charles Wiener. — 1879-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Vignal, E. Ronjat, A. de Bar, Tofani et P. Langlois. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE**. Sommaire de la 628<sup>e</sup> livraison (13 décembre 1884). Texte : Histoire d'un berrichon, par J. Girardin. — Bonne maman Lisbeth, par Claire Chemin. — L'enfant du 26<sup>e</sup>, par André Gérard. — La légende d'Orion, par Albert Lévy. — A travers la France : Moutiers-en-Tarentaise, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins : Tofani, Jeannot, Taylor. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**LE MUSÉE DES FAMILLES**, paraissant deux fois par mois, publiés dans son numéro du 15 décembre 1884. — La fille de Lowrie, par Frances Burnett, traduction de Camille Valdy. — Un coup de sabot, par Alexis Meunier. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — La ponctuation, par Léon Kahn. — L'ancre, par S. Blandy. — Bébés et papas. — poésie par Ch. Ségard. — Chronique, histoire de la quinzaine, par A. de Villeneuve. — La science en famille, par L. Balbazard. — Correspondances et concours, Eugène Muller. — Illustrations par J. Girardet, B. de Monvel, Dick de Lonlay, L. Wylie, J. Nash, Allan Barraud, Courboin, Riau, Maurice Leloir, et d'après Huquette,

Bottecelli, etc. — Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**St-NICOLAS**, 5<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2. (11 décembre 1884). — Souvenirs d'un petit Alsacien M<sup>me</sup> Pierre Duchateau. — Histoire de M. Froissac. Victorien Aury. — Anniversaire, poésie. Ch. Ségard. — Un diplôme bien conquis. L. Guillemet. — Un prêt pour un rendu. Tante Nicolle. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Jules Girardet, F. Beard, A. Ferdinandus, B. de Monvel, Hopkins, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 818, du 13 novembre 1884 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Strebel. Inoculations préventives du charbon bactérien. — Chambrelent. Produit des bois dans les Landes. — Dehérain. Sur la culture des betteraves à sucre. — De Vermeil. Traitement des sapinières gelées en 1879-80. — Peuillet. Vaine pâture. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Du Pré-Collet. Félsification du beurre. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Traitement des sapinières (3 fig.); Bibliographie agricole. (4 fig.)

**GUÉRISSEZ votre RHUME**

**1<sup>re</sup> ESCARGOTS CONCENTRÉS ET CANDÉS J.T.**

Prenez pour Guérir vos Enfants **LE SIROP-GELEE D'ESCARGOTS J.T.**

Ces deux préparations, d'un goût délicieux et d'une efficacité surprenante, sont faites avec les Escargots recommandés par la Faculté de Médecine de Montpellier.

ATTENTION aux nombreuses CONTREFAÇONS!!!

Exiger surtout les lettres **J. T.** sur la boîte ovale verte, fermée d'une bande blanche dorée, contenant les Escargots avec un chromo; ainsi que sur le sac de Sirop-Gelée.

\* Se trouvent chez tous les bons Pharmaciens.

**CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.**

**MAL DE DENTS.** — L'Eau du D<sup>r</sup> D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**VINS A DOMICILE**

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

**VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)**

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez	30	150
Herbemont	30	180
Cunningham	30	80
Riparia	30	100
Solonis	30	
York Madeira	30	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.

Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

**Vignes Américaines & Franco-Américaines**

**MASSOU**

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greff.	Bout.	Racin.
Montefiore (vrai)	le cent.	60 > 300
Riparia tomentoux		2 > 7
Riparia		150 > 6
Solonis		150 > 6
Viala		150 > 6
York		2 > 8
Taylor		1 > 4
Clinton		0 50 > 2
Rupestris		3 > 10
Aminia		5 >
Producteurs directs.		
Othello		10 > 35
Herbemont		2 > 10
Senesqua		5 > 25
Bram		5 > 25
Canada		5 > 25
Triumph		8 > 30
Noah		5 > 25
Jacquez		150 > 7
Cunningham		150 > 7
Secrétaire		40 >

**FRANCO-AMÉRICAIN**

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, 150 francs le mille.

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

**DISTRACTION UTILE**

**DÉCOUPAGE** Du bois pour amateurs. Machine à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison. Soie à Ruban nouveau modèle. Spécialité de tours et accessoires. Outils de sculpture. Le guide de l'Amateur journal des sciences et arts pratiques (Travaux du bois).

Envoi du catalogue illustré franco contre 0 fr. 30 centimes.

Le Melle, breveté S. G. D. G., 3, rue de la Fidélité, Paris.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Laytout.

41 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU FORT BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

AYANT OBTENU LA GRANDE MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 49 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

**REMBOURSEMENT DES VALEURS DÉPRÉCIÉES**

au Taux d'Emission

PAR VERSEMENTS ANNUELS OU PAR TIRAGES

UNION SYNDICALE DES PORTEURS DE TITRES

LA PLUS ANCIENNE des SOCIÉTÉS de RECONSTITUTION. Fondée en 1879. S<sup>ANONYME</sup> CAPITAL UN MILLION

M. le Directeur de l'Union Syndicale, 63, rue St-Lazare, Paris.